Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Publié le

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Berger Levrault

ID: 034-213402613-20231012-422023-DE

République Française Département de l'Hérault

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 04/10/2023 Membres en exercice: 10			DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 42 2023 Séance du 12 OCTOBRE 2023
			L'An Deux Mille Vingt Trois, le Douze Octobre à 18 heures
Présents :	7	Représentés	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,
Votants:	8	Abstention	Présents: SIEGEL R, MORESMAU JP, THEULE JC, VEDEL P, M. GILHET B KROGSDAHL A, STEHLE C,
Pour:	8	Contre:	Absents excusés:, MINAZZO D procuration à THEULE JC Absents: HOMBERT B, NICAISE V. Secrétaire de séance: MORESMAU JP.

Objet : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2022

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, Vu la délibération du Conseil Communautaire Vallée de l'Hérault en date du 25/09/2023 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2022.

CONSIDERANT que ce rapport, une fois adopté, doit être présenté en conseil municipal par le Maire, au plus tard le 31 décembre 2023.

Sur le rapport et présentation de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal

PREND ACTE de la présentation

Du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2022.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire, SIEGEL R Le/La secrétaire de séance

